



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°111/2026
portant réglementation du stationnement

Le Maire de la Commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1, 2213-2, 2213-4 et 2542-2,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de désherbage et d'entretien des espaces verts, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking SNCF situé rue des 11 Communes ainsi que le passage piéton menant à la gare de BENFELD,

A R R E T E

ARTICLE 1er – En raison des travaux de désherbage et d'entretien des espaces verts, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking SNCF situé rue des 11 Communes

Mercredi 23 septembre 2026 de 8 heures à 17 heures
pour la première partie du parking

Judi 24 septembre 2026 de 8 heures à 17 heures
pour la deuxième partie du parking

suivant l'avancement des travaux d'espaces verts.

ARTICLE 2 - La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville de Benfeld.

ARTICLE 3 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 - Les dispositions définies dans le présent arrêté annulent et remplacent les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 27 août 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

